

Infos commerciales
Tél. : +237 681 04 30 90

Vient de paraître

368 pages

TRAVAUX DE L'UNITÉ DE RECHERCHE
EN DROIT, INSTITUTIONS ET
INTÉGRATION COMMUNAUTAIRE

SOUS LA COORDINATION DE
YVETTE RACHEL KALIEU ELONGO

TRAITÉ RÉVISÉ DE LA COMMUNAUTÉ ÉCONOMIQUE ET MONÉTAIRE DE L'AFRIQUE CENTRALE (CEMAC)

COMMENTAIRE ARTICLE PAR ARTICLE



Presses Universitaires d'Afrique

Liste des contributeurs

PR KEUGONG WATCHO ROLANDE SAURELLE ;
PR LOWE GNINTEDEM PATRICK JUVET ;
PR GNIMPIEBA TONNANG EDOUARD ;
DR BIPELE KEMFOUEDIO JACQUES ;
DR FOLEFACK ERNEST ;
DR KAGOU KENNA PATRICE HUBERT ;
DR KELESE GEORGE NSHOM ;
DR KEUDJEU DE KEUDJEU JOHN RICHARD ;
DR MAYOUE FILS BASILE DÉSIRÉ ;
DR MOHO FOPA ÉRIC ARISTIDE ;
DR NGUENA DJOUFACK ARSÈNE LANDRY ;
DR TECHE NDENO STÉPHANE JOËLE ;
DR TCHABO SONTANG HERVÉ MARTIAL ;
DR TCHOUAMBIA TOMTOM LOUIS J. B. ;
DR ZANKIA ZULANDICE.

Au-delà de l'espace géographique constitué de ses six États membres, la CEMAC (Communauté Économique et Monétaire des États de l'Afrique Centrale) est d'abord une communauté de droit. Celle-ci a pour base le Traité fondateur du 16 mars 1994. Ce Traité a fait l'objet d'une importante révision en 2009. Il en ressort que la CEMAC, tout en conservant certains acquis du Traité 1994, s'est donnée de nouveaux objectifs tout en se dotant de nouveaux moyens pour mieux réaliser l'œuvre d'intégration entreprise et faire face aux différents défis qui l'interpellent toujours plus.

Faire mieux comprendre et analyser ces défis et enjeux, essentiellement d'un point de vue juridique, tel est le but recherché par l'Unité de Recherche en Droit, Institutions et Intégration Communautaire de l'Université de Dschang à travers la publication de ce commentaire des 67 articles que comporte le Traité révisé.

Que les lecteurs y trouvent quelques éléments pour nourrir la réflexion sur cette communauté en laquelle nous croyons.